

# 06



## L'ACCOMPAGNEMENT

La Fédération française de golf reçoit par délégation du Ministère des Sports la mission d'organiser, administrer, diriger, contrôler et développer la pratique sportive du golf amateur et professionnel. Elle dispose depuis 2007 d'un service dédié spécifiquement à l'accompagnement des porteurs de projet d'équipement golfique, publics et privés.

La ffgolf se tient à la disposition de tous les maîtres d'ouvrage afin de les aider à analyser et conduire leur projet jusqu'à l'ouverture au grand public. Documenter le dossier, analyser la zone de chalandise, financer une expertise technique, soutenir le projet auprès de l'État, homologuer et étalonner le parcours en vue de l'organisation des compétitions constituent les 5 étapes principales de ce dispositif.

### **Le « questionnaire équipement maîtrise d'ouvrage »**

Ce document répertorie les caractéristiques globales du projet et initie la relation entre le porteur de projet, la ffgolf et ses ligues régionales.

Constituant le point de départ du dispositif d'accompagnement de la ffgolf, il permet au maître d'ouvrage de formaliser le type d'aide(s) souhaitée(s) tout au long de l'avancement du projet.

### **Le schéma directeur des équipements**

La ffgolf a mis en place un schéma directeur de développement territorial des équipements golfiques pour la période 2009-2018. Ce document de cadrage validé par le Ministère des Sports, le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ainsi que le l'ANDES et le CNOSF, définit les axes stratégiques de construction d'infrastructures golfiques en France.

Parmi les constats, on décèle un manque d'équipements répondant à une pratique ludique et sportive de courte durée. Le schéma encourage ainsi la création de petites structures de proximité, faciles, peu onéreuses et rapides à jouer, idéalement construites dans les bassins de vie de grandes agglomérations. Ce type d'équipement a vocation à compléter l'offre structurelle actuelle en France pour faciliter l'arrivée de nouveaux publics. Les grands équipements figurent aussi dans ce schéma en tant qu'équipements structurants s'ils sont pertinents, c'est à dire impérativement en relation avec une zone de chalandise suffisante et/ou une zone identifiée comme touristique.

### **À savoir**

#### **Le Plan 100 petites structures golfiques**

Un plan stratégique de développement en dix ans de 100 petites structures golfiques a été adossé à ce schéma. Il est en relation avec l'accueil de la Ryder Cup 2018 en France au Golf National (78).



#### **La convention ffgolf & CNDS**

Le CNDS s'est engagé par convention pour la période 2014-2018 à assurer un subventionnement de toute petite structure (Plan) conforme au schéma ffgolf, si elle est retenue par le comité de programmation.



# Accompagner:

- Documenter
- Étudier
- Financer
- Soutenir
- Homologuer



# 06 L'ACCOMPAGNEMENT

Le schéma directeur ffgolf constitue le document stratégique de référence. Il permet à la Fédération et à ses instances régionales de diagnostiquer et d'analyser prospectivement chaque région afin :

- d'identifier les sites pertinents d'implantation non desservis par des golfs ;
- d'étudier les bassins de vie de grandes agglomérations et d'en dégager un potentiel indicatif de futurs joueurs.

Enfin, lorsque le projet prend corps, il permet au porteur d'accéder à l'accompagnement ffgolf.

## [A] DOCUMENTER

C'est la première étape du processus d'accompagnement de la ffgolf au profit de tout porteur de projet. Il s'agit de supports documentaires permettant d'affiner un projet de création de golf et de compléter sa connaissance des équipements golfs.

Le Service équipements composé de 3 personnes en 2016 est en relation permanente avec ses organes déconcentrés. Il répond à environ 1 000 demandes par an et recense 200 projets d'équipements.

### À noter

La ffgolf accède à la demande de tout maître d'ouvrage de respecter la confidentialité de son projet pour des raisons d'ordre stratégique, financier, de maîtrise foncière...



## [B] ÉTUDIER LE MILIEU GOLFIQUE

La ffgolf met son système d'information (licenciés et clubs) à disposition des porteurs de projet afin de leur fournir un véritable outil d'aide à la décision permettant d'apprécier et d'évaluer la pertinence d'un projet au regard du potentiel de sa zone de chalandise. Une Étude du Milieu Golfique (EMG) contextualisée est élaborée par la ffgolf\* sur demande du porteur de projet.

- Le coût d'une EMG : 2 500 € (en 2016)
- Prise en charge : maître d'ouvrage
- Délai de réalisation de ce document (+/- 50 pages) : entre 1 et 2 mois
- Exclusivité de l'étude à son commanditaire

\* Cette aide est préalablement validée par le Président de Ligue (région)

Il existe une version moins approfondie de cette étude du milieu (20 pages), appelée EMG Simplifiée. Facturée 1 000 € au porteur de projet, elle peut être livrée sous 2 à 3 semaines après la commande. Cette EMGS concentrée propose principalement des statistiques quantitatives.

### Contenu d'une EMG

- Statistiques démographiques et golfsiques sur 5 niveaux territoriaux : commune, secteur local (20 à 30 minutes du site), département, région et national ;
- Analyse de la typologie des golfeurs locaux : adhésion au club, niveau de jeu, tranche d'âges... ;
- Cartographies de l'offre golfsique départementale et régionale, des projets et travaux en cours, répartition par commune des licenciés résidents du secteur local ;
- Analyse multicritères donnant une évaluation du potentiel net de joueurs sur la zone de chalandise ;
- Synthèse personnalisée détaillant les facteurs clés de succès ou d'échecs du projet ;
- Avis final du Président de Ligue...

### ESTIMATION EN 5 ÉTAPES DU POTENTIEL DE GOLFEURS D'UN PROJET

\*Ce processus est utilisé dans les études du milieu ffgolf. En fonction du programme (petite ou grande structure), les populations prises en compte (étape 2) diffèrent.

**1. POPULATION TOTALE DE LA ZONE DE CHALANDISE (ZC)**  
20 à 30 minutes du site du projet

**2. POTENTIEL BRUT DE GOLFEURS DE LA ZC**  
estimé et moyenné selon :  
- les catégories socioprofessionnelles ;  
- les revenus des foyers fiscaux ;  
- les licenciés résidents (actifs et inactifs) ;  
- les transferts d'abonnés résidant à proximité.



**3. FRÉQUENTATION TOURISTIQUE ESTIMÉE**



**4. GOLFEURS RÉSIDENTS DÉJÀ MEMBRES/ ABONNÉS DE GOLFS LOCAUX**



**5. POTENTIEL NET DE GOLFEURS DE LA ZC**

**Pierre LASFARGUE**  
 Directeur Territoires & Services ffgolf



«Le plus souvent, il faut beaucoup de temps pour voir un projet de structure golfique mûrir et se lancer véritablement. Une EMG permet de partir sur de bonnes bases. Quels que soient le type et la localisation du projet, disposer d'éléments chiffrés, d'un document de référence de la ffgolf qui est un véritable indicateur de la réussite (ou de la ténacité) du projet, conforte grandement le maître d'ouvrage, privé ou public. Depuis 2007, environ 150 porteurs de projet ont eu recours à notre service pour la production de ce type d'études.»

**À noter**

Une EMG n'est pas une étude de marché : elle constitue une analyse du secteur local, tant au niveau des licenciés que des équipements golfiques, elle donne une estimation des futurs flux de la structure (membres/abonnés et green fees). Elle peut servir à alimenter un business plan afin, par exemple, de déterminer un compte d'exploitation prévisionnel.

**EXTRAITS D'UNE ÉTUDE DU MILIEU GOLFIQUE**

The collage displays several key components of an EMG study:

- Cover Page:** 'ETUDE DU MILIEU GOLFIQUE' for 'COMMUNE : SAINTE-LUCIE (69)' and 'PROGRAMMATION : GOLF COMPACT 9 TROUS + PRACTICE', dated 'AVRIL 2016'.
- Sommaire (Table of Contents):** Lists sections such as 'ANALYSE DE LA ZONE DE FINALISATION', 'ANALYSE DE LA ZONE DE FINALISATION', 'ANALYSE DE LA ZONE DE FINALISATION', and 'SYNTHÈSE DE LA FÉDÉRATION ET DE LA LIGUE RÉGIONALE'.
- 01. LE PROJET:** Includes a map of the project area and a 'RECOMMANDER À CONSTRUIRE LE PROJET' section.
- 03. SYNTHÈSE DE LA FÉDÉRATION ET DE LA LIGUE RÉGIONALE:** A summary page with text and charts.
- Data Tables and Charts:** Various tables and line graphs showing trends and data points.

NB : données fictives

## [C] SUBVENTIONNER UN DIAGNOSTIC TECHNIQUE URBANISTIQUE ET FINANCIER (DTUF)

Si le porteur de projet veut en savoir plus sur les problématiques techniques liées à la réalisation de son équipement, la ffgolf peut lui accorder une aide forfaitaire de 1 500 € TTC pour la réalisation par un expert d'un DTUF.

Processus : le porteur de projet choisit un maître d'œuvre et lui commande un devis pour réaliser une étude technique sommaire comprenant au minimum :

- une visite du site ;
- un diagnostic général de faisabilité technique ;
- un croquis sommaire du programme d'équipement visé ;
- un budget d'investissement estimatif.

Le maître d'œuvre sélectionné réalise la prestation et facture l'étude au porteur de projet, qui sollicite alors l'aide de la ffgolf (demande de remboursement + justificatifs : RIB, facture de l'expert, copie du DTUF...).

- Le coût d'un DTUF : variable selon l'expert
- Prise en charge de la ffgolf\* : 1 500 € (forfait)  
5 à 10 diagnostics financés par an, selon budget
- Délai de réalisation : +/- 2 mois (variable selon l'expert)

\* Cette aide est préalablement validée par le Président de Ligue.


### À noter

Si le porteur de projet le souhaite, un DTUF peut faire l'objet d'un **traitement plus approfondi** de la part des architectes et programmistes. Au regard des études de faisabilité financées, la ffgolf a listé les items suivants (non exhaustifs) :

- visite du site par l'expert et son équipe ;
- état des lieux du site et de ses dessertes routières ;
- emprise du projet, cartographie de délimitation foncière ;
- extrait du PLU de la zone (cartographie + règlement) ;
- analyse technique et environnementale du site : occupation et composition des sols, caractéristiques paysagères, topographie, hydrologie, faune, flore, contraintes, servitudes ;
- photos illustrant la typologie des paysages ;
- si plusieurs terrains, tableau comparatif multi-sites ;
- parti pris architectural, plan de masse (1 ou plusieurs scénarii) ;
- procédures administratives contextualisées au projet ;
- rétroplanning prévisionnel et échancier des travaux ;
- estimation détaillée du coût d'investissement ;
- synthèse et avis de l'architecte.

### EXTRAITS DE DTUF



 Inesis Golf Park (59)  
Architecte : © Jean-Claude Cornillot



© Yves Bureau



NB : données fictives

## [D] SOUTENIR AVEC LE CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)

Le CNDS est un établissement public, placé sous la tutelle du Ministère des Sports. Il subventionne notamment la construction et la rénovation des équipements sportifs afin de réduire les inégalités territoriales d'accès à la pratique sportive.

**Les subventions peuvent être attribuées uniquement aux collectivités territoriales, à leurs groupements, aux associations sportives agréées jeunesse et sport.**

La politique du CNDS en 2016 cible les subventions d'équipements sur deux types d'opérations :

- les équipements structurants au niveau local (territoires carencés) ;
- la mise en accessibilité des équipements existants pour les personnes en situation de handicap.

Les territoires concernés doivent répondre **cumulativement** aux deux critères suivants :

- Critère n°1 : les projets doivent être situés soit dans les **Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)**, soit dans les **Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)** ou leurs environs immédiats.
- Critère n°2 : au sein de ces zones géographiques identifiées, seuls les projets situés dans des bassins de vie effectivement en situation de sous-équipement pourront recevoir un financement du CNDS.

L'instruction de la demande est réalisée par les services déconcentrés chargés des sports (DDCS).

### À noter

\* **La convention CNDS & ffgolf 2014-2018 visant spécifiquement le subventionnement des petites structures est consultable après demande à la ffgolf.**

\* Le CNDS réalise souverainement les arbitrages des dossiers de demande de subvention lors de sa commission d'attribution annuelle, en relation étroite avec la ffgolf et ses ligues régionales, conformément au schéma directeur fédéral.

\* Certaines parties de l'équipement ne sont pas considérées comme éligibles au subventionnement : parking, locaux commerciaux et administratifs, tribunes, bar, restaurant...

\* Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant que la demande de subvention ne soit confirmée par l'accusé de réception de dépôt du dossier.

## [E] HOMOLOGUER / ÉTALONNER

Chaque année, la ffgolf comptabilise environ 30 000 compétitions individuelles et autant d'épreuves en équipes (scrambles, pro-ams...), soit 60 000 compétitions officielles (sur 9 ou 18 trous). Afin de pouvoir enregistrer les scores des joueurs licenciés, attribuer et modifier leur index de manière homogène, il est nécessaire au préalable que le club soit affilié, que son parcours ait été homologué ou étalonné.

### L'homologation

Elle ne peut être prononcée que pour un terrain de minimum 6 trous dont la construction est achevée. Pour cela, le porteur de projet doit formuler une demande d'homologation auprès de sa ligue régionale (dossier technique à remplir).

### L'étalonnage

Depuis 1995, l'étalonnage des golfs (hors compacts et pitch & putt) s'effectue en utilisant la méthode de l'USGA dite du « course rating ». L'intérêt principal est de considérer la difficulté des terrains pour attribuer au joueur, selon son index, un handicap de jeu. Cette difficulté se mesure par 2 valeurs : le SSS (Scratch Score Standard) et le Slope. Plusieurs éléments sont pris en compte, trou par trou et repère par repère : longueur réelle de jeu, topographie du trou, largeur du fairway et franchissement, hors limites et rough, arbres, obstacles d'eau et bunkers en jeu, pentes/plateaux / vitesse du green, impact psychologique...

Le service sportif de la ffgolf forme et désigne les équipes d'étalonnage des parcours.

## DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

AIDES FFGOLF (EN 2016)	PRISE EN CHARGE	
	PORTEUR DE PROJET	FFGOLF
1. Documentation		Sur demande
2. Etude du Milieu Golfique	1 000 ou 2 500 €	
3. Diagnostic technique		1 500 €
4. Subventionnement CNDS		Soutien
5. Homologation parcours		Après ouverture

Outre les phases d'accompagnement présentées dans ce chapitre, la ffgolf peut également soutenir un projet (en réunion publique, en conseil municipal...) s'il présente un intérêt stratégique et si le maître d'ouvrage le désire.

## RAPPEL SUR LES SUBVENTIONS

Ce sont des fonds publics attribués par l'État (CNDS) et les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, Conseils Départementaux et Régionaux). À ce titre, elles font l'objet de nombreux textes encadrant notamment leur attribution et fixant le contrôle de leur utilisation et des organismes bénéficiaires. En investissement, une association ou une collectivité locale peut espérer en moyenne une aide de l'ordre de 10 à 20 % du coût total, le cumul avec d'autres subventions ne pouvant dépasser un seuil de 80 %.

[www.cn.ds.sports.gouv.fr](http://www.cn.ds.sports.gouv.fr)

## SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Organismes Publics	Contacts	Éléments à Produire
CNDS	Service déconcentré chargé des sports (DDCS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan et compte d'exploitation</li> <li>- Budget prévisionnel</li> <li>- Fiche d'identification de la structure</li> <li>- RIB</li> <li>- Statuts et liste des dirigeants</li> <li>- Objet de la subvention</li> </ul>
Conseil Régional	Direction du service des sports	- Descriptif du projet
Conseil Départemental		- Devis et plan de financement du projet pour lequel la subvention est demandée
Commune et Intercommunalité		- Échéancier des versements

Le tableau ci-dessus récapitule les différents organismes publics susceptibles de subventionner des équipements golffiques.